

LE 07/02/2024

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PÊCHE
OFFICE DES CÉRÉALES

ECLAIRCISSEMENTS APORTEES
A L'AVIS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°03/ 2024
RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSEIL POUR ETUDE D'ÉLABORATION
D'UN PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ (PCA) ET D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ
DU SYSTÈME D'INFORMATION DE L'OFFICE DES CÉRÉALES

Faisant suite à la publication de l'AMI 03-2024 le 14 Février 2024 au journal « La Presse » et au site web de l'Office des Céréales ;

Veillez trouver en pièces jointes des éclaircissements demandés par un bureau de conseil ayant retiré le TDR de cet AMI.

Directeur De Secrétariat
Permanent DES COMMISSIONS
DES MARCHES
Signature : Rim SKOURI



**ECLAIRCISSEMENTS A TOUS LES CABINETS DE CONSEIL AYANT RETIRE LES TDR DE L'AMI 03-2024
CONCERNANT L'ETUDE D'ELABORATION DE (PCA) DE L'OFFICE DES CEREALES**

Question	Réponses de l'Office
<p>Question 1 :</p> <p>Y a-t-il une cartographie des processus métier actualisée pour l'OC ? Les processus métier sont-ils bien documentés et mis à jour ?</p>	<p>L'Office dispose d'une cartographie de processus de métier actualisé qui concerne essentiellement les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Achats des céréales importées. - Achats des céréales locales. - Achats divers. - Les ventes des céréales (ventes aux minoteries, UAB, concessionnaires,...). - Exploitation des silos. - Logistique - Développement de la qualité (Prise des échantillons, Conservation des céréales). - Management. - Gestion du système d'informations (GSI). - Quelques aspects de la gestion des ressources humaines. - Maintenance.
<p>Question 2 : Pourrions-nous avoir des détails supplémentaires concernant la portée du plan de secours informatique ? (Structure, niveau de granularité attendu etc.)</p>	<p>Nous vous confirmons que l'Office s'est orienté vers une solution d'hébergement IAAS de ses applicatifs métiers dans 2 Datacenter. Vous trouverez le détail de cette solution dans le schéma mentionné dans l'annexe 2 des TDRs -Architecture de la solution d'externalisation du Système d'information de l'Office-</p>
<p>Question 3 : Pourriez-vous fournir un aperçu des mesures de contingence actuellement en place, englobant les infrastructures système, les infrastructures de sécurité, les sauvegardes et tout autre système pertinent ? À défaut, veuillez spécifier s'il n'y a pas de mesures de contingence actuellement en place.</p>	<p>Actuellement l'Office des Céréales met en œuvre les mesures suivantes pour garantir la continuité des services de production.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une infrastructure système : <ul style="list-style-type: none"> - 2 serveurs base de données répliqués en cascade avec Oracle DATA GUARD (Oracle BD 19 C Entreprise Edition) - 3 serveurs d'application (Oracle WebLogic Entreprise Edition) - Solution de gestion du Courier du Bureau d'Ordre - Solution de gestion des appels d'offres relatives à l'achat des produits céréaliers à prix fluctuants.

Question	Réponses de l'Office
<p>Suite question 3.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - solution Hybride de messagerie - Solution de téléphonie IP - Solution de vidéosurveillance pour 11 Sites • Une infrastructure de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> - solution de détection de vulnérabilités. - solution d'antivirus. - solution antispam (courriers électroniques). - Pare-Feu. • Une solution de sauvegarde en utilisant l'outil de sauvegarde (Winchin Backup and Recovery). • Une solution de Monitoring de l'infrastructure de production
<p>Question 4: Concernant la phase 4, pourriez-vous clarifier si les livrables tels que les procédures de continuité d'activité font référence aux procédures de réponse fonctionnelle et technique ? Entendez-vous par là les procédures générales de basculement/reprise des systèmes informatiques (réseaux, virtualisation, sauvegardes, etc.), les procédures de redémarrage des applications critiques (restauration, validation de la cohérence fonctionnelle, démarrage des services, support, etc.), les procédures de continuité d'activité pour la sauvegarde et le retour à la normale, etc ?</p>	<p>D'une façon globale les procédures techniques adoptées répondent aux exigences fonctionnelles vu l'existence d'une solution totalement virtualisée (VMWare et Hyper-V), avec une redondance au niveau des fédérateurs, des commutateurs d'accès et des firewalls, la présence d'une solution de sauvegarde avec des copies conservées dans des endroits éloignés. Notre équipe informatique réalise aussi chaque mois un test de basculement des serveurs de production vers le site de secours pour s'assurer du redémarrage des applications critiques tels que les serveurs d'application et de la base de données tout en validant la cohérence fonctionnelle et l'état de la réplication inter-sites.</p>

Question	Réponses de l'Office
<p>Question 5 : Ya t-il des activités commerciales couvertes par la portée du projet qui nécessitent une interaction (ou une interdépendance) avec des entités externes autres que celles de l'OC ?</p>	<p>Les activités de l'Office des Céréales présentées dans l'article 5 des TDR (PRESENTATION DE L'OFFICE) engendrent bien évidemment des interactions avec des entités externes composant son environnement et affectant d'une façon importante la réalisation de ces activités. Ils s'agissent essentiellement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les collecteurs privés et les sociétés mutuelles exerçant dans la filière céréalière (Collecte des céréales auprès des producteurs, constitution de semences céréalières par les sociétés mutuelles). - Fournisseurs étrangers des céréales (Blé dur, blé tendre et orge). - Les clients de l'Office des Céréales (Les minoteries, les usines d'aliments de bétail s'approvisionnant de l'orge auprès de l'Office et les concessionnaires auxquels la vente de l'orge a été attribuée en vertu du cahier des charges préparé à cet effet par le ministère du commerce). - Les banques. - Ministère de tutelle (Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques et de Pêche), Ministère du Commerce et Ministère des Finances. - Les transporteurs (routiers) et la Société Nationale des Chemins de fer Tunisiens (SNCFT). - L'Office de la Marine Marchande et de Ports (OMMP) qui gère Les ports de déchargement des navires appartenant à l'Entreprise Publique. - La Société Tunisienne d'Acconage et de Manutention (STAM) qui assure les activités d'acconage et de manutention aux divers ports de déchargement.

Question	Réponses de l'Office
<p>Question 6 : Pourriez-vous confirmer s'il existe un Plan de sécurité des systèmes d'information PSSI en place ? Nous cherchons à comprendre l'état actuel des mesures de sécurité de l'information dans le cadre de notre évaluation plus large de la planification de la continuité des activités (PCA).</p>	<p>D'après le rapport d'Audit de la sécurité du système d'information de l'Office élaboré en 2023, le niveau de maturité de ce système est acceptable vu la présence des bonnes pratiques et des documents liés à la sécurité du système d'information qui sont recommandés par la norme ISO 27002 et qui sont établis.</p> <p>Un PSSI élaboré et en cours de mise en place.</p>
<p>Question 7 : (Emanant de 3 cabinets) Pourriez vous SVP nous communiquer l'annexe 3.</p>	<p>La phrase « Le soumissionnaire est tenu de remplir soigneusement la fiche en ANNEXE 3 et fournir les pièces justificatives indiquées dans cette annexe. » est mentionnée par erreur à la fin de l'article 6 des TDR. Par conséquent l'annexe 3 n'est pas demandé.</p>
<p>Question 8 : (Emanant de 2 cabinets) Les certifications demandées pour les consultants sont elles éliminatoires ?</p>	<p>L'article 6 (Equipe intervenante) des TDR précise d'une façon claire les diplômes, les références et les certifications demandées pour chaque intervenant (chef de projet, consultant senior en informatique, consultant senior en management de crise et consultant senior PCA) et par conséquent les certifications demandées deviendront un critère d'élimination.</p>